



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASP — LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



Liberté



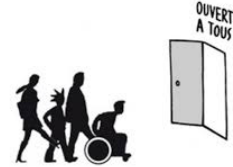
Egalité



Fraternité



Laïcité



Refus des
discriminations

➤ **L'École transmet les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations.** Les élèves étudient les grands textes qui les fondent.

Il appartient à l'ensemble des adultes qui interviennent auprès des élèves dans l'exercice de leurs fonctions de **faire partager ces valeurs à travers l'enseignement, la vie scolaire et l'ensemble des actions éducatives.**

➤ **Les valeurs de la République sont donc au centre du système éducatif français.** Depuis les attentats qui ont visé le cœur des valeurs républicaines, l'École et ses partenaires sont plus que jamais mobilisés autour de celles-ci.

➤ Les valeurs de la République ont d'abord été définies par la **devise** de la République : « **Liberté, Égalité, Fraternité** », présente en 1848.

↳ **LIBERTE** : « Religion première de la République », on naît libre avant d'être égaux.

↳ **EGALITE** : « Noblesse de la République », le suffrage universel fonde la République.

↳ **FRATERNITE** : « Enfant naturel de la République », valeur civique et non juridique.

↳ Depuis une dizaine d'années, des propositions d'ajout de « **laïcité** » à la devise sont formulées. L'évolution de la démocratie française a mis également en avant de **nouvelles valeurs.**

↳ L'école possède un passé historique qui déploie les valeurs de la République et surtout l'égalité, à travers l'importance du **mérite**, quelle que soit la condition sociale.

➤ **Le programme du nouvel Enseignement moral et civique** donne la liste suivante des valeurs de la République : « Ces valeurs sont la **liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.** » Ces valeurs de la République se sont incarnées dans de grands textes de loi, dans des institutions, et se sont exprimées dans des moments privilégiés de notre histoire.

➤ **L'école a pour mission :**

→ **De transmettre les valeurs de la République** quelle que soit la diversité des cultures permettre l'adhésion de tous à la nation au-delà des origines, des appartenances, des religions et des communautés.

→ **De faire vivre ces valeurs** : développer et conforter le libre arbitre de chacun, garantir l'égalité entre les élèves et promouvoir la fraternité.

→ **De faire comprendre ces valeurs** : activités dans le cadre du « vivre ensemble » en maternelle, l'EMC en cycles 2 et 3 constituent des moments privilégiés pour faire progresser la tolérance et le respect de l'autre.

— LES VALEURS DE LA —

République

à l'École

 **LIBERTE** - Valeur de la république et principe fondamental de l'éducation

[Code de l'éducation, L.131 et 151]

➤ Dans la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** (26 août 1789 par l'Assemblée nationale), la liberté est présente dès le premier article, comme le premier de ces droits. Elle y est définie ainsi : « **Pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.** » Elle a pour borne le respect des droits des autres individus, et ces bornes « ne peuvent être déterminées que par la loi ». Elle s'étend au domaine religieux et à l'expression des opinions.

➤ **Les libertés fondamentales** :

- La liberté de la **presse** (1881)
- La liberté **d'association** (1901)
- La liberté de **culte** (1905) avec liberté de conscience, libre exercice des cultes et liberté d'avoir ou non une religion.

➤ **A l'école** :

- La liberté de l'enseignement (*principe fondamental de l'éducation*).

↳ **La liberté d'organiser et de dispenser un enseignement** est une manifestation de la *liberté d'expression* : elle est définie par la "**Loi Debré**" du 31 décembre 1959 sur la liberté de l'enseignement et les rapports avec l'enseignement privé.

↳ Cependant **l'État est le seul habilité à délivrer diplômes et grades universitaires** : les diplômes délivrés par les écoles privées n'ont pas de valeur officielle sauf s'ils sont reconnus par l'État. La réglementation des examens se fait à l'échelle nationale.

- La liberté de recevoir l'instruction à la maison

↳ Ce n'est pas l'école qui est obligatoire mais l'instruction. L'enseignement en famille est très surveillé et encadré.

- La liberté de penser :

↳ Consiste à comprendre pourquoi ce qu'on apprend est justifié (droit aux essais & erreurs) et pas à penser comme l'enseignant.

« *La liberté est une affaire commune qui suppose des règles communes.* »



EGALITE - Valeur de la république et principe fondamental de l'éducation

[Code de l'éducation, L.111, 121, 311]

→ Absence de toute discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits politiques, civils, et sociaux.

→ « La République ne veut pas supprimer les différences entre chaque homme et chaque femme mais elle leur reconnaît la même dignité et veut organiser la société pour que chacun ait les mêmes droits, des droits égaux. C'est le rôle de la Loi qui s'applique de façon générale à toutes les femmes et à tous les hommes de la République ».

• L'école à pour mission de promouvoir :

➤ L'Égalité des chances

→ C'est une égalité de droits pour compenser une inégalité de faits.

« On ne saurait accepter qu'un enfant, parce que ses parents sont pauvres ou trop peu cultivés, soit empêché de développer au mieux ses capacités, soit empêché de réussir non pas aussi bien que les autres mais aussi bien que lui même aurait pu réussir avec les mêmes capacités mais issu d'un milieu différent. »

« L'égalité des chances, c'est le droit de ne pas dépendre exclusivement de la chance, ni de la malchance. C'est le droit égal, pour chacun, de faire ses preuves, d'exploiter ses talents, de surmonter, au moins partiellement, ses faiblesses. C'est le droit de réussir, autant qu'on peut et qu'on le **mérite**. C'est le droit de ne pas rester prisonnier de son origine. C'est l'égalité, mais actuelle, face à l'avenir. C'est le droit d'être libre, en se donnant les moyens de le devenir. C'est comme une justice anticipée et anticipatrice : c'est protéger l'avenir contre les injustices du passé et même du présent. »

↳ Principe double de l'égalité des chances :

- **Rien ne doit interdire la réussite de quelqu'un** : refus absolu de toute discrimination sexuelle, ethnique, religieuse.
- **Responsabilité et mérite individuels** : si quelqu'un ne veut pas travailler c'est sa responsabilité.

➤ **L'Égalité filles-garçons** : première dimension de l'égalité des chances que l'École doit garantir aux élèves : il s'agit d'une **obligation légale et d'une mission fondamentale**.

↳ Un des principes de la loi de Refondation de l'école (08/07/2013). 3 chantiers prioritaires:

- Acquérir et transmettre **une culture de l'égalité entre les sexes**
- Renforcer l'éducation **au respect mutuel** et à l'égalité entre les filles et les garçons
- S'engager pour une plus grande **mixité des filières de formation** à tous les niveaux d'étude

↳ Les leviers pour mettre cet enseignement en oeuvre :

- Un **nouvel EMC** (« faire acquérir aux élèves le respect [...] de l'égalité entre les hommes et les femmes »)
- Une mission de **formation** des ESPE (intégration dans les enseignements du tronc commun)
- Des **informations** communiquées aux **parents**
- Un **accompagnement des enseignants** grâce à des **ressources pédagogiques**.

↳ **Agir en classe** : repérer les **inégalités** dans les **supports didactiques**, dans la **littérature jeunesse**, dans le **fonctionnement de la classe** (prise de parole, couleurs, groupes), **intervenants** (musique, arts, EPS → mélanges d'activités « filles » et « garçons » qui sont susceptibles d'intéresser chacun)

↳ **Agir dans l'école** : inscrire l'égalité filles/garçons dans le **projet d'école** (visites, représentations théâtrales, énoncés de maths non stéréotypés → interdisciplinaire) et dans le **PEDT**.

➤ **L'Égalité au niveau de la notation :**

→ Evaluer les élèves est une **nécessité** : être au clair sur leurs acquis, comportements, progrès. Objectivement, certains élèves réussissent mieux que d'autres. Cependant, **tous les élèves doivent être traités équitablement, indépendamment des notes : c'est l'égalité sociale.**

[+ **Egalité d'accès et égalité de traitement.**]



FRATERNITE - Valeur de la république

→ **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** (1948) : 1er article :

« *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de **fraternité**.* »

- Devoir de **solidarité familiale** qui unit les membres de la famille humaine .
- Devoir de **solidarité nationale** (système de santé publique, assurance, chômage).
- A l'échelle individuelle, la fraternité est un **sentiment moral d'empathie**.
- La fraternité est une **valeur morale subjective et affective**.

→ **Faire vivre la Fraternité dans l'école** avec la campagne "**Fraternité générale** !", en complément des apprentissages, est l'occasion, avec l'ensemble de la communauté éducative, de participer à des événements avec les partenaires de l'école, afin de **valoriser les bonnes pratiques** portées par les acteurs de la communauté éducative, et d'accompagner les enseignants à travers des dispositifs de formation.

↳ **Ces événements peuvent prendre la forme de :**

- Projections de films.
- Débats autour des clips de la collection de Fraternité générale.
- Concours de dessins et de poésie.



LAÏCITÉ - Valeur de la république & NEUTRALITE - Principe fondamental de l'éducation

[Code de l'éducation, L.141]

→ **LAÏCITÉ** : Principe visant à unir le peuple français, tout en respectant les convictions de chacun.

➤ **Conjugaison de trois principes** :

- La liberté de conscience.
- L'égalité des droits des citoyens, sans distinction de conviction.
- L'universalité de l'action de la sphère publique, dévolue au seul intérêt général.

➤ On distingue l'**espace privé** (liberté de conscience) et **espace public** (citoyenneté). L'Etat est neutre en matière religieuse. La laïcité garantit l'égalité et protège des discriminations.

➤ Elle fait partie :

• **Du contrat social** :

→ **28 mars 1882 et 30 octobre 1886** : Les lois Ferry proclament une école laïque, obligatoire et gratuite.

→ **1905** : Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat : l'Etat devient laïque et neutre (enseignement religieux n'est plus obligatoire, aucune cérémonie religieuse autorisée dans les écoles et les emblèmes religieux sont interdits).

→ **1937** : Loi sur la neutralité scolaire (port de signes politiques et religieux interdit).

→ **1958** : Constitution « Laïcité = principe constitutionnel ».

• **Du contrat scolaire** : un des trois piliers de l'école de la république du 19ème siècle (laïcité, obligation, gratuité).

→ **Loi du 15 mars 2004** : Port de signes religieux ostentatoires interdit.

• **Du contrat pédagogique** : l'école est laïque (Charte de la laïcité) et les enseignants ont un devoir de neutralité.

→ **NEUTRALITE**

→ **Religieuse** (cf. partie LAÏCITÉ).

→ **Politique et philosophique** : pour les programmes, les manuels, les agents.

→ **Commerciale** : Pas de démarchage, publicités, diffusion de données personnelles des familles, pas de commerce sauf pour la kermesse et diverses fêtes d'école.

➤ **Le respect des croyances des élèves implique donc** :

↳ L'**absence d'instruction religieuse** dans les programmes mais enseignement des faits religieux.

↳ La **laïcité du personnel**.

↳ L'**interdiction du prosélytisme**.

REFUS DES DISCRIMINATIONS - Valeur de la république

➤ **Discriminations** : handicap, sexisme, homophobie, racisme, xénophobie...

➤ **Comment réagir en classe ?**

→ Rappeler les textes qui permettent de lutter contre ces discriminations (loi du **11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées...)

→ Mettre en place des séquences d'apprentissage spécifiques (éducation à la sexualité, thèmes de l'esclavage, du droit des femmes, EPS en proposant de vivre des activités en situation de handicap)

→ Tisser un lien avec les parents d'élèves

→ Travailler avec des partenaires extérieurs (dispositif ABCD de l'égalité, ...)

➤ **La tolérance**

C'est **tolérer des croyances différentes de la nôtre**, admettre une sorte d'inégalité entre les groupes humains et **accorder à chacun le droit de chercher son idéal**. La tolérance possède deux **limites** : *le refus de la réglementation uniforme et le refus de l'intolérable* (ensemble de comportements dangereux).

➤ **Racisme et antisémitisme**

- **Loi Pleven** (1972) : condamne les injures et diffamations à caractère tacite + la provocation à la haine.
- **Loi Gayssot** (1990) : réprime les actes racistes, antisémites, xénophobes et la négation des cimets contre l'humanité. Elle interdit la discrimination sur des critères ethniques, raciaux, nationaux.

➤ **Eduquer contre le racisme et l'antisémitisme** :

→ C'est **un des principes de la Loi de Refondation de l'école** : **4 chantiers prioritaires** :

- Vigilance envers les faits de violence ayant une motivation discriminatoire,
- Inscription du sujet au cœur des enseignements (EMC),
- Promotions d'actions éducatives (projets),
- Partenariats institutions et associatifs.

→ Les **leviers** pour mettre ces enseignements en œuvre :

- **Dans l'école** : la Semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme (fin mars)
- **En classe** : produire et publier sur un blog un ou plusieurs haïkus de tolérance ; à partir d'un questionnaire sur l'humour, prendre conscience des possibles répercussions de la liberté d'expression.

GRATUITÉ - Principe fondamental de l'éducation

[Code de l'éducation, L.132-1]

→ **Loi du 16 juin 1881** : gratuité de l'**enseignement primaire** dans les écoles publiques.

→ **Loi du 31 mai 1933** : gratuité étendue à l'**enseignement secondaire**.

↳ On ne peut pas demander de participation financière pour les manuels, les photocopies, les fournitures collectives, les frais d'affranchissement.

↳ **Exceptions**: coopérative scolaire, établissement français à l'étranger, cours à distance, fournitures individuelles, sorties scolaires occasionnelles.

OBLIGATION SCOLAIRE - Principe fondamental de l'éducation

→ Depuis la loi Jules Ferry du **28 mars 1882**, **l'instruction est obligatoire**. Cette obligation s'applique à partir de 6 ans, pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France.

→ À l'origine, la scolarisation était obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans, puis 14 ans à partir de la **loi du 9 août 1936**.

→ Depuis l'**ordonnance du 6 janvier 1959**, elle a été prolongée jusqu'à l'âge de **16 ans**.

→ La famille a **deux possibilités** :

- **Scolariser** dans un établissement scolaire public ou privé
- **Assurer l'instruction** des enfants elle-même (avec déclaration préalable).



INSTRUCTIONS OFFICIELLES & MESURES

→ **Socle commun de connaissance, de compétences et de culture**

↳ **Domaine 3** : « **La formation de la personne et du citoyen** »

Transmettre les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la constitution :

- Apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté.
- Formation morale et civique.
- Respect des choix personnels et des responsabilités individuelles.

→ **Programme de l'école maternelle**

↳ **Une école où les enfants vont apprendre à vivre ensemble**

- Etablit les **bases de la construction d'une citoyenneté respectueuse** des règles de la laïcité et ouverte sur la pluralité des cultures dans le monde.
- Assure une **première acquisition des principes de la vie en société**.
- À travers les situations concrètes de la vie de la classe, **une première sensibilité aux expériences morales** (sentiment d'empathie, expression du juste et de l'injuste...) se construit. Au fil du cycle, l'enseignant développe la capacité des enfants à identifier, exprimer verbalement leurs émotions et leurs sentiments. Il est attentif à ce que tous puissent développer leur estime de soi, s'entraider et partager avec les autres.

→ **Programme de l'école élémentaire**

↳ **Programmes d'EMC**

➤ **DEUX VOLETS**

→ **Le volet « moral »** renvoie à l'exercice de la morale, un ensemble de valeurs humaines reconnu comme tel, essentiel à l'individu, à la société et à l'humanité, qu'étudient à l'école des disciplines comme la philosophie et les lettres, l'EPS et les SVT.

→ **Le volet « civique »** renvoie à l'exercice de la citoyenneté, dans le cadre de la République définie par la Constitution, les libertés et droits fondamentaux et les institutions, par les citoyens et les futurs citoyens, qu'étudient prioritairement à l'école des disciplines comme l'histoire-géographie et les sciences économiques et sociales - et auxquels les élèves se familiarisent dans le cadre de la vie scolaire.

► TROIS TYPES DE CONTENUS

- **Des valeurs** : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations
- **Des savoirs** : littéraires, scientifiques, historiques, juridiques...
- **Des pratiques** : raisonner, prendre en compte le point de vue d'autrui, agir ; à travers des situations pratiques (conseils d'élèves, dilemmes moraux, jeux de rôles, débats réglés...)

► QUATRE DIMENSIONS

→ **Dimension sensible** (« *La sensibilité : soi et les autres* »)

Mieux connaître et identifier ses sentiments et émotions, les mettre en mots et les discuter, et mieux comprendre ceux d'autrui.

→ **Dimension normative** (« *Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres* »)

Faire acquérir le sens des règles au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement. Faire comprendre comment, au sein d'une société démocratique, des valeurs communes s'incarnent dans des règles communes.

→ **Dimension cognitive** (« *Le jugement : penser par soi-même et avec les autres* »)

Capacités d'analyse, de discussion, d'échange, de confrontation des points de vue dans des situations problèmes.

→ **Dimension pratique** (« *L'engagement : agir individuellement et collectivement* »)

Devenir acteurs de leurs choix, et participer à la vie sociale de la classe et de l'établissement.

► AU CYCLE 2

La sensibilité : soi et les autres

- Identifier les symboles de la République présents dans l'école (connaître les valeurs et reconnaître les symboles de la République française : le drapeau, l'hymne national, les monuments, la fête nationale)
- Accepter les différences

Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres

- Connaître quelques principes et valeurs fondateurs d'une société démocratique (les valeurs, l'égalité hommes-femmes, les droits et les devoirs)

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

- Aborder la laïcité comme liberté de penser et de croire ou de ne pas croire

L'engagement : agir individuellement et collectivement

- Expliquer en mots simples la fraternité et la solidarité

► AU CYCLE 3

La sensibilité : soi et les autres

- Comprendre le sens des symboles de la République (Valeurs et symboles de la République française et de l'union européenne)
- Respecter autrui et accepter les différences

Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres

- Respecter tous les autres et notamment appliquer les principes de l'égalité de femmes et des hommes.
- Reconnaître les principes et les valeurs de la République française et de l'union européenne.

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

- Comprendre que la laïcité accorde à chacun un droit égal à exercer librement son jugement et exige le respect de ce droit chez autrui.

L'engagement : agir individuellement et collectivement

- Expliquer en mots simples la fraternité et la solidarité

↳ Programmes d'EPS :

- Éprouver des émotions, les verbaliser et les communiquer aux autres
- S'entraider
- Réaliser des projets collectifs
- Se confronter à un système de règles

↳ Programmes de Sciences

→ **Comprendre et adopter des comportements responsables** dans les domaines de la santé, de l'environnement (biodiversité, ressources limitées de la planète, risques naturels etc), de l'usage des biotechnologies, de la sécurité (alimentaire, médicale, liée aux risques naturels etc), de la relation aux autres.

→ **Aident les élèves à se construire un jugement moral** dans les domaines de l'environnement, de la santé, des risques naturels et de la bioéthique.

→ **Référentiel de compétences de l'enseignant**

Le 1er item : **Faire partager les valeurs de la république**

→ **Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République**

Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École

Mesure 1 : Renforcer la transmission des valeurs de la République

Mesure 2 : Rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains

Mesure 3 : Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen



→ **Parcours citoyen (circulaire du 23 juin 2016)**

↳ Mis en place de l'école élémentaire à la terminale, il a pour double objectif de **faire connaître aux élèves les valeurs de la République** et de **les amener à devenir des citoyens responsables et libres**. Il permet d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté :

- Transmission des **valeurs républicaines** et du principe de **laïcité**.
- La culture de **l'égalité** entre les sexes et du **respect** mutuel.
- La lutte contre toute forme de **discrimination**.
- Prévention et lutte contre le **harcèlement**.
- Nouvel **enseignement moral et civique** (septembre 2015)
- **Education aux médias et à l'information (EMI)** prenant pleinement en compte les enjeux du numérique et de ses usages (pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie)
- Education à la **défense**.
- Enseignement aux élèves du **jugement, de l'argumentation et du débat** dans les classes (à travers toutes les disciplines et dès l'école élémentaire)
- Développement des « **conseils d'enfants** » dès l'école primaire

→ Synthèse des assises de l'école et ses partenaires (12 mai 2015)

➤ Parmi les 10 point clés :

- **Partager une définition commune des valeurs de la République** et de l'articulation entre citoyenneté et laïcité, autour de documents de référence (chartes de la laïcité à l'école) en s'appuyant sur une réflexion partagée et les travaux de recherche.
- **Renforcer et structurer le travail partagé des valeurs de citoyenneté et la laïcité** en rassemblant l'ensemble des partenaires autour des projets éducatifs de territoires (PEDT), des contrats de ville ou de la mise en place du parcours citoyen.
- Reconnaître à travers le parcours citoyen l'engageant associatif et citoyen des élèves hors de l'école, et dédier des temps, au sein de l'école, pour **favoriser les initiatives des élèves** liées au vivre ensemble, qui puissent être accompagnées par les équipes éducatives en lien avec les partenaires de l'Ecole, et notamment les associations complémentaires de l'Ecole.
- Développer la coopération entre l'Ecole, ses partenaires et la société civile à travers la mise en place de la **réserve citoyenne de l'éducation nationale**.

→ Circulaire de rentrée 2016 (un tiers en lien avec les valeurs de la république).

➤ Parmi ses priorités pour l'année scolaire 2016-2017 :

« Une École qui fait vivre les valeurs de la République »

- Mobiliser le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'Ecole
- Renforcer la transmission des valeurs de la République
- Installer un cadre de vie apaisé qui met en confiance les élèves et personnels

→ L'ENSEIGNEMENT DES VALEURS

↳ Trois types de pratiques doivent être privilégiés :

→ **Les gestes professionnels quotidiens** des enseignants, des personnels de vie scolaire et de l'équipe de direction qui incarnent les valeurs morales et civiques : la justice, la responsabilité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le refus des discriminations, la laïcité, le respect, la dignité et la fraternité ;

→ **Des activités pédagogiques spécifiques** : débat réglé, dilemme moral, conseil d'élèves, méthode de clarification des valeurs, jeu de rôles, « théâtre forum » etc. Elles s'appuient sur des situations réelles ou fictives conduisant à traiter de questions et de dilemmes qui donnent aux élèves la possibilité de construire leur jugement moral ;

→ **Des projets coopératifs** (artistiques, culturels, etc.) qui suscitent la démocratie, la prise de responsabilité et l'engagement personnel et collectif dans des pratiques participatives (conseils d'élèves, CESC, CVC, CVL, MDL), et mobilisent l'empathie, la coopération et l'entraide.



REPÈRES ET JOURNÉES MONDIALES DE SENSIBILISATION

↳ **Occasion privilégiée pour élargir l'horizon des élèves**, en lien avec les acteurs associatifs et institutionnels investis dans la défense des droits.

↳ Les équipes éducatives sont invitées à élaborer des **projets pédagogiques** et à mettre en oeuvre des **actions de sensibilisation** : interventions extérieures de personnes qualifiées, projections de films, expositions, etc.

- **20 novembre** : Journée mondiale des droits de l'enfant

- **2 décembre** : Journée mondiale pour l'abolition de l'esclavage

Cette journée commémore la date d'anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la **convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui en 1949**. (*Voir Concours « la flamme de l'égalité » : faire mener une réflexion citoyenne aux élèves s'appuyant sur l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.*)

- **9 décembre** : Journée de la Laïcité

Depuis la **loi Ferry de 1882** et la **loi Goblet de 1886**, la laïcité est un socle historique de l'égalité entre les élèves à l'école. Ce principe instaure les bases fondamentales de liberté et de tolérance sur lesquelles notre République s'est construite. Ainsi, la commémoration de la loi du 9 décembre 1905 entend être un moment qui permette à chacun d'échanger sur ce principe pour le comprendre, se l'approprier et le célébrer comme pilier de la fraternité en France.

- **10 décembre** : Journée mondiale des droits de l'homme

- **8 mars** : Journée mondiale des droits de la femme

- **21 mars** : Journée mondiale de lutte contre le racisme



La capacité des candidats "à expliquer et à faire partager les valeurs de la République" sera évaluée systématiquement dans les concours de recrutement !